

HANDI LYON RHONE

Siège social : Les Jardins d'Entreprises, 213 Rue de Gerland Bâtiment F - 69007 Lyon

Association déclarée – Secteur action sociale

Siren : 497 726 703

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Exercice clos le 31 décembre 2025

HANDI LYON RHONE

Siège social : Les Jardins d'Entreprises, 213 Rue de Gerland Bâtiment F - 69007 Lyon

Association déclarée – Secteur action sociale

Siren : 497 726 703

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale HANDI LYON RHONE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale des actionnaires nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HANDI LYON RHONE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association HANDI LYONRHONE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Chiffre d'affaires :

Nous avons pris connaissance du processus de détermination et de comptabilisation du chiffre d'affaires. Nos travaux ont également consisté à :

- Prendre connaissance des différentes conventions signées ;
- Vérifier le bon rattachement des produits à l'exercice ;
- Analyser et vérifier l'application des contraintes conventionnelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérification du rapport de moral et financier et des autres documents adressés à l'assemblée

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents adressés à l'assemblée sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la

capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances

SOCCAD RHONE-ALPES

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Champagne-Au-Mont-D'Or

Le 23 juin 2026

SOCCAD Lyon Rhône-Alpes
Représenté par Yann Berthaud
Commissaire aux comptes



HANDI LYON RHONE NF

Actif			Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
	Immobilisations corporelles	Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst.techniques, mat.out.industriels	486 081	395 896	90 184	132 199
Immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL		486 081	395 896	90 184	132 199	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées	Autres titres immobilisés	1 060 768		1 060 768	1 044 784
		Prêts				
		Autres	60 663		60 663	60 309
		TOTAL	1 121 431		1 121 431	1 105 094
	Total I		1 607 513	395 896	1 211 616	1 237 293
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	406 355	4 800	401 555	203 907
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	107 810		107 810	160 430
		TOTAL	514 166	4 800	509 366	364 337
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	1 402 832		1 402 832	2 522 672
		Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	28 132		28 132	116 206
	Total II		1 945 131	4 800	1 940 331	3 003 215
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		3 552 644	400 696	3 151 947	4 240 509	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

HANDI LYON RHONE NF

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	814 605	814 605
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	940 715	1 072 198
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-156 834	-131 483
	Situation nette (sous-total)	1 598 487	1 755 321
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	15 418	18 955
	Provisions réglementées		
Total I		1 613 905	1 774 277
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total II			
Provisions	Provisions pour risques	55 163	62 080
	Provisions pour charges	396 139	392 661
	Total III	451 303	454 741
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 884	193 520
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	863 497	863 098
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	10 289	10 664
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	125 066	944 207
Total IV		1 086 738	2 011 490
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		3 151 947	4 240 509
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Edité à partir de Loop V5.48.0

HANDI LYON RHONE NF

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	383 815	359 741
	<i>dont parrainages</i>	102 832	93 680
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	5 112 569	5 048 289
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	399 577	440 044
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	132 204	3 054
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		6 028 166	5 851 130
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	1 142 547	1 082 921
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	322 857	351 503
	Salaires et traitements	3 139 832	2 993 116
	Charges sociales	1 133 945	1 165 283
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	58 697	60 589
	Dotations aux provisions	396 139	397 461
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	23 230	192
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		6 217 251	6 051 067
1. Résultat d'exploitation (I-II)		-189 085	-199 937

Edité à partir de Loop V5.48.0

HANDI LYON RHONE NF

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits financiers	De participations	15 983	15 700
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	16 267	21 667
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	32 251	37 367
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		
	2. Résultat financier (III-IV)	32 251	37 367
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	-156 834	-162 570
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		35 647
	Sur opérations en capital		6 282
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		41 930
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		2 647
	Sur opérations en capital		2 260
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		4 908
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)		37 022
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII		5 935
	Total des produits (I + III + V)	6 060 417	5 930 427
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	6 217 251	6 061 911
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	-156 834	-131 483
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature	6 400	6 400
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	Total	6 400	6 400
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature	6 400	6 400
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
	Total	6 400	6 400

2 Principes et méthodes comptables

2.1.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

2.1.2 Méthodes générales

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et des règlements ANC N°2014-03, relatif au Plan Comptable Général, et N°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non-lucratif (en tenant compte de tous les règlements les modifiant à ce jour dans leurs versions consolidées).

À défaut d'autres dispositions spécifiques dans les règlements précités, l'entité se conforme au règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables, à l'exception de l'incidence du paragraphe 2.2.3 ;
- Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations jugées significatives.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales incidences sur les comptes 2025, apportées par le nouveau plan comptable sont les suivantes :

- Nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, désormais réservé d'une part aux événements majeurs et inhabituels et d'autre part aux provisions réglementées, corrections d'erreur et changement de méthode comptable en raison de leur nature spécifique ;
- Suppression des transferts de charges et inscription des sommes concernées directement à l'actif ou au crédit des comptes de charges par nature. Les refacturations de personnel :
 - o Comptabilisés en 2024 en transfert de charge et apparaissant sur la ligne des états financiers « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » des produits d'exploitations (montant de 98 080 euros en 2024) ;
 - o Sont désormais comptabilisés en diminution des charges de personnel en 2025 et apparaissent sur la ligne « Salaires » des charges d'exploitation (montant de 200 253 euros en 2025).
- Les reprises de subventions d'investissement :
 - o Comptabilisés en 2024 en produits exceptionnels (montant de 6 282 euros en 2024) ;
 - o Sont désormais comptabilisés en subventions d'exploitation en 2025 (montant de 7 975 euros en 2025).

Le bilan et le compte de résultat tels qu'ils ont été arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés à la fin de cette annexe.

2.1.4 *Changements d'estimation*

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

2.1.5 *Corrections d'erreurs*

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

3 Informations relatives au bilan

3.1 Actif

3.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements (b)	A	B	C	D
Rubriques	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Construction	0	0	0	0
Install. Génér. Agenc. Aménag.	155 194	10 215	0	165 409
Matériel de bureau	25 532	0	0	25 532
Matériel informatique	148 212	848	0	149 060
Mobilier	140 460	5 620	0	146 080
Immobilisations financières	1 105 094	16 337	0	1 121 431
Total	1 574 492	33 020	0	1 607 512

3.1.2 Développement de la colonne « Augmentations »

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Install. Gén. Agenc. Aménag.	0	0	10 215	0	0
Matériel de bureau	0	0	0	0	0
Matériel informatique	0	0	848	0	0
Mobilier	0	0	5 620	0	0
Immobilisations financières	0	0	16 337	0	0
Total	0	0	33 020	0	0

3.1.3 Tableau des amortissements

Situations et mouvements			A	B	C	D
Rubriques	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Construction	15 ans	Linéaire	0	0	0	0
Install. Gén. Agenc. Aménag.	2 à 15 ans	Linéaire	119 492	9 887	0	129 379
Matériel de bureau	2 à 5 ans 3 ans	Linéaire +Dégressif	10 430	8 609	0	19 039
Matériel informatique	3 ans	Linéaire + Dégressif	105 384	25 973	0	131 357
Mobilier	5 à 6 ans	Linéaire	101 893	14 229	0	116 122
Total			337 198	58 698	0	395 896

3.1.4 Immobilisations financières

	31/12/2024	Acquisitions	Cessions	31/12/2025
Participations et créances rattachées	1 044 784	15 983	0	1 060 767
Dépôts et cautionnements	60 309	354	0	60 663
Total	1 105 093	16 337	0	1 121 430

Les mouvements sont principalement constitués des intérêts calculés sur la créance avec la SCI HLR. Les intérêts sont calculés d'après la convention d'avance en compte courant d'associés.

3.1.4.1 Titres de filiales et participations

- Liste des filiales et participations

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par l'association et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par l'association	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par l'association au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus 1. Filiale (+50% du capital détenu par l'association)											
Société civile HLR	99	(-282 251)	99%	99	99	1 060 669	45 000	304 937	14 359	-	Comptes 2025

3.1.4.2 Créances immobilisées

— Créances rattachées à des participations

- Classement par échéance

Tableau en annexe.

— Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises
Participations	99
Créances rattachées à des participations	1 060 669

3.1.5 Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1 060 869	15 983	1 044 886
Créances clients et comptes rattachés	401 555	401 555	
Autres créances de l'actif circulant	107 811	107 811	
Charges constatées d'avance	28 132	28 132	
Total	1 598 367	553 481	1 044 886

3.1.6 Charges constatées d'avance

Charges de fonctionnement 10 061 €

Loyers 18 071 €

Total 28 132 €

3.2 *Passif*

3.2.1 *Tableau de variation des fonds propres*

<i>Variation des fonds propres</i>	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	814 606				814 606
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	1 072 198	(131 483)			940 715
Excédent ou déficit de l'exercice	(131 483)	131 483	(156 834)		(156 834)
Total	1 755 321	0	(156 834)	0	1 598 487

3.2.2 *Provisions pour risques et charges*

3.2.2.1 *Tableau des provisions pour risques et charges*

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour IDR	392 661	396 139	392 661	396 139
Provision pour risque	62 081		6 916	55 163
Total	454 742		399 577	451 303

La provision pour risque de 55 163 € concerne une provision pour congés payés relatif à des arrêts maladie longue durée.

3.2.3 *Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires*

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	396 139		396 139

Un accord d'entreprise a été signé le 28/03/2008.

L'indemnité de départ en retraite a été calculée en utilisant le nouveau barème spécifié dans l'accord d'entreprise.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à : 396 139€. Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite.

Ce montant comprend les charges sociales et fiscales qui ont été calculées à hauteur de 40,74% de l'indemnité.

Le total est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges.

3.2.4 *Etat des dettes*

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances	
			A plus 1 an	A plus 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 884	87 884		
Dettes fiscales et sociales	863 497	863 497		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	10 289	10 289		
Produits constatés d'avance	125 066	125 066		
Total	1 086 736	1 086 736		

3.2.5 *Produits constatés d'avance*

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 125 066 € et correspondent à des subventions perçues pour lesquelles les actions seront menées sur 2026 et des trop perçus 2025 sur subventions :

- TA 2020/2021 : 25 470 €
- TA 2022 : 17 528 €
- TA 2023 : 14 013 €
- TA 2025 : 51 705 €
- DREETS ATPF 2025 : 10 500 €
- RSA Diag santé 2025 : 5 850 €

4 Informations relatives au compte de résultat

4.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation

Prestations de services et de formations	383 815
Subvention d'exploitation	5 112 569
Reprises et dépréciations	399 578
Autres produits	132 204
Total	6 028 166

Les autres produits comprennent 87 784 € de produits liés à l'organisation du Congrès Cheops en septembre 2025.

4.1.1 Produits de tiers financeurs : subventions

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

4.2 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

L'entité a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature suivantes :

- Bénévolat pour un total de 6 400 € valorisé au SMIC horaire moyen.

4.3 Autres informations

4.3.1 Ventilation de l'effectif moyen au 31/12/2024

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	8	-
Non cadres	68	-
Total	76	-

4.3.2 *Information relative à la rémunération des dirigeants*

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles s'est élevé à 0 € en 2025.